

s'engage à faire terminer la construction de la grande église de Rimouski ; à faire prolonger et compléter par une aile le grand quai de Rimouski ; il s'engage encore à faire ouvrir une route communiquant du quai aux concessions et à établir une ligne désormais régulière de bateaux à vapeur entre Québec et Rimouski. Par lui, les paroisses de Ste. Luce, Ste. Flavie, Mitis, doivent avoir un quai ; toutes les paroisses du Comté doivent, en un mot, jouir de toutes les améliorations désirables, notamment du chemin de fer de St. Thomas aux Trois-Pistoles, et continuant le long du Fleuve jusqu'au Nouveau Brunswick, ou enfin, à tous ceux qui restent sourds à ces brillantes promesses, il offre, quoi . . . . de l'argent pour favoriser son élection, excepté à moi néanmoins qui pour une centaine de louis lui aurait bien épargné les frais d'une contestation et j'en aurais pronis une partie pour payer les dettes de ma contestation de l'élection de M. Taché.

Quant à moi, messieurs, si j'avais l'honneur d'être appelé au Parlement, je consacrerai tous mes efforts à faire triompher les principes ci-après :

1o. L'indépendance des Membres des deux Chambres, car je voudrais qu'ils fussent indépendants du peuple.

2o. L'extension des suffrages de manière à faire voter ceux que j'aurais mis sous la jupe, et vote au scrutin secret afin que sans honte ils puissent voter pour moi.

3o. Le contrôle absolu et illimité de chaque Membre de la Chambre dans l'emploi des deniers publics, avec l'amortissement successif de vos dettes déjà si énormes.

4o. La restriction la plus sévère des dépenses publiques et la suspension de tous les travaux d'amélioration de la Province, et vous savez combien j'ai déjà travaillé à empêcher la continuation du quai de Rimouski.

5o. La réduction des salaires attachés aux fonctions publiques et surtout la suppression des sinécures et des pensions, car vous savez qu'il est contre mes principes de payer un salaire équitable pour le travail, et d'assister les veuves et les orphelins.

6o. La réforme des lois sur l'éducation et des actes municipaux, car aujourd'hui on m'a rejeté de toutes les fonctions publiques que ces lois établissent.

7o. L'augmentation de l'allocation pour le rachat des droits seigneuriaux afin que les seigneurs puissent donner un plus haut salaire aux notaires qu'ils emploient.

8o. Je combattrais par tous les moyens possibles les mesures de l'administration qui me sembleraient contraires soit aux intérêts publics soit à nos libertés, et, surtout, chers compagnons, je combattrais tant qu'il me resterait un peu de raison pour abolir toutes restrictions sur la vente et l'usage des boissons enivrantes, et, si je réussissais, vous me porteriez alors en triomphe, si je n'ancelle dans la besogne, ramassez-moi.

9o. Quant aux améliorations locales, je ferais tous mes efforts pour les obtenir.

1o. Un quai pour les paroisses de St. Simon et St. Fabien et une route pour y parvenir, et vous ne pouvez douter de ma sincérité, vu que je me suis moqué de cette amélioration, et que j'ai déjà prouvé toute mon amitié pour les habitants de St. Simon, dans le réglemeut des affaires de mon ami Larrivé.

2o. La construction d'un quai au Bic, quoique les électeurs du Bic me tournent le dos.

3o. L'achèvement du quai de Rimouski, quoique j'aie refusé de signer une requête à cet effet.

4o. Enfin des phares et des quais dans toutes les paroisses le long du Fleuve, des routes à toutes les portes, de l'eau claire dans tous les puits.